

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Développement économique local,
commerce et emploi »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 6 juin 2019

45 Mon Centre Ville A un Incroyable Commerce - détermination des prix

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. CABARET	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. LELONG	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Les agences Auxilia et Visionari lancent en partenariat avec Leboncoin, un dispositif innovant : Mon Centre Ville a un Incroyable Commerce (MCVAIC), proposé aux villes lauréates du programme « Action Cœur de Ville »

Sous forme de concours, ce programme favorise la rencontre entre, d'une part, ceux qui ont envie d'entreprendre, amenés à présenter leur projet lors d'un marathon créatif de 36h, et d'autre part les acteurs publics et privés du territoire, propriétaires de locaux vacants et concitoyens.

La Ville de Creil organise cette opération, les 18 et 19 octobre prochains, dont l'objectif est la création d'un événement sur le commerce en centre-ville et ainsi favoriser l'installation de nouveaux projets et réduire la vacance commerciale.

Cette opération originale s'inscrit parfaitement dans les objectifs d'Action Cœur de Ville et dans une stratégie de développement commercial avec un nouveau concept et une démarche d'innovation et d'accompagnement opérationnel pour revitaliser le centre ville.

maintenant !

Ce concours de création d'entreprises thématiques qui place au cœur du développement économique local, le commerce de centre-ville et principalement, le commerce indépendant, va permettre à des porteurs de projets commerce, local ou non, de réaliser une véritable étude de marché terrain tout en étant accompagné par des experts de la création.

Tous les acteurs du commerce local sont réunis à cet effet : chambres consulaires, structures d'accompagnement, collectivités, entreprises... Ce concours associe les parties prenantes du commerce local (les Coachs : commerçants, élus, chefs d'entreprises, chambres consulaires, ...), il fédère ces acteurs d'une façon inédite, autour d'un événement entrepreneurial et innovant. Chaque participant, lauréat ou non, se verra parrainer par un commerçant du centre-ville.

L'objectif du concours est d'installer durablement des commerçants en centre-ville.

Le budget prévisionnel de l'opération s'articule comme suit :

Communication (affiches, flyers...)	6 000,00 € HT
Frais de réception	3 500,00 € HT
Fournitures	1 650,00 € HT
Vitrophanie	6 500,00 € HT
Dotation Concours	2 500,00 € HT
TOTAL	20 150,00 € HT

Afin de financer le coût de l'opération qui s'inscrit pleinement dans la démarche « Action Cœur Ville » et compte tenu de l'originalité du concours, il sera fait appel à des financements extérieurs : Région Hauts de France, dispositif Cœur de Ville, partenaires consulaires, commerçants, banques, assurances et entreprises privées... qui pourront apporter leur soutien financier soit sur le fonctionnement de l'opération, soit en nature sur des prestations envisagées et les prix décernés.

Il vous est proposé de fixer le droit de participation au programme « MCVAIC » à 15,00 € pour les demandeurs d'emplois et les étudiants et 30,00 € pour les actifs ; de fixer à 2 500,00 € HT, le prix du premier lauréat, versé sur justificatif lors de la réalisation du projet.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2019,

Vu les conventions de partenariat,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Considérant que les actions menées par MCVAIC contribuent à l'attractivité commerciale du territoire,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de fixer le prix de participation au concours à 30,00 € pour les actifs et 15,00 € pour les étudiants et demandeurs d'emploi.

Article 2 : de fixer le premier prix à une valeur de 2 500,00 € HT.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et tout document relatif à cette affaire.

Article 4 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19.

et publication ou notification le 01/07/19....

affiché le 25/06/19.....

CREIL, le 01/07/2019.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

[Signature]
Francis LE PAPE

Objet : [Faint text]

[Faint text block]

[Faint signature and text block]